

Une organisation qui défend les valeurs d'équité, de transparence, de solidarité de bonne gouvernance et de responsabilité !



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'OFAD/NAFOORE DU 26 JANVIER 2019

PROCES-VERBAL



Photo : Présence massive des femmes



Photo : PCA lisant son rapport moral

Date de convocation : 06/01/2019

Date de la réunion : 26/01/2019

Information sur le Quorum : Atteint avec 121 participants dont 54 femmes

Heure de démarrage : 10h00

Heure de fin : 14h10

La Ruralité, Notre Force !

Une organisation qui défend les valeurs d'équité, de transparence, de solidarité, de bonne gouvernance et de responsabilité !

L'année deux mille dix-neuf, précisément à la date du vingt-six janvier 2019, a eu lieu au siège d'OFAD/Nafooore à Bagadadji, l'assemblée générale ordinaire sous la présidence de son Président en l'occurrence, Mr Baba KOÏTA.

Ordre du jour :

1. **Lecture et adoption des nouveaux Statuts et règlement intérieur de l'Organisation**
2. **Présentation et adoption du Nouveau Plan stratégique 2019/2023**
3. **Renouvellement des membres du Conseil d'Administration**

Ouverture

Après, l'installation des membres de l'AG, les salutations d'usage et la vérification du quorum, le président a ouvert les travaux. Il a présenté l'ordre du jour et la soumis à l'assistance pour adoption définitive. Constatant que l'ordre du jour est adopté sans aucun amendement, il a présenté l'agenda détaillé de la journée par délégation à un nouveau membre de l'AG, en l'occurrence Mr Amady Sow, coordinateur des projets et programmes d'OFAD/Nafooore. Cet agenda a réparti les trois points de l'ordre du jour dans le temps.

Le président a ensuite lu son rapport moral qui a mis exergue les évidences suivantes ;

- ☞ l'adhésion et la présence massives des communautés à l'AG,
- ☞ le développement organisationnel et institutionnel d'OFAD,
- ☞ le rayonnement d'OFAD dans 5 régions du sud du Sénégal
- ☞ l'accroissement des partenaires techniques et financiers
- ☞ la constance d'OFAD dans ses valeurs et ses ambitions d'une organisation au service des communautés,
- ☞ un vibrant hommage rendu aux membres sortants (Mr Ibrahima Mané et Mr Cheiekh Omar Diallo) pour services rendus à OFAD
- ☞ et aux nouveaux défis à relever. Son discours a été fortement applaudi par l'assistance dont tous les intervenant ont confirmé les performances y relevé par le PCA.

Au terme de cet exercice de 10mn, le président a entamé le développement des points de l'ordre du jour.

Développement des points de l'ordre du jour ainsi que les résolutions prises

Point de l'Ordre du jour	Discussions	Résolutions/délibérations
Lecture et adoption des nouveaux statuts	Avec l'aide d'un vidéoprojecteur, les statuts furent présentés aux membres de l'AG par le secrétaire de séance du jour, Mr Amady Sow sur autorisation du PCA. La présentation a mis l'accent sur les articles modifiés ou rajoutés.	Toutes les modifications et rajouts sont adoptés par l'assemblée : ARTICLE 2 : L'Association a pour but de promouvoir un développement juste et équitable au profit des communautés de base. Elle se fixe comme objectifs généraux : l'Education, la formation et le renforcement des capacités, l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles, la Sécurité Alimentaire et la résilience, L'Entreprenariat et la création de richesses, Equité et Egalité de genre, les droits humains et la Protection des Couches Vulnérables, santé, Eau Hygiène et assainissement et la promotion des relations de solidarité Sud/Sud et Nord/Sud.. L'organisation peut intervenir dans toute activité dont le besoin est exprimé par les communautés de base et défini par les politiques publiques nationales, internationales et de coopération Sud/Sud et Nord/Sud. ARTICLE 4 : ALINEA 7, 8, 8 ET 10 Sont désignés membres fondateurs, les personnes ayant

signé l'acte de constitution ou ayant œuvré pour la création de l'association. Ils restent membres fondateurs jusqu'à leur éventuelle démission. (200 cartes)

Sont désignés membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services à l'association qui ont été particulièrement appréciées par les instances dirigeantes. Ils sont dispensés de cotisation et peuvent ne pas être actifs dans l'association. (50 cartes)

Sont dénommés membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée conséquent d'au moins de mille. (1.000) Francs CFA en plus des cotisations annuelles fixées par l'Assemblée Générale. (50 cartes)

Sont désignés membres adhérents, ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle d'un montant fixé annuellement par l'Assemblée générale et qui participent activement ou non aux activités de l'association (500 cartes)

ARTICLE 7 : Les instances de Gouvernance d'OFAD/Nafuore sont :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Bureau Exécutif ;

Il est institué une présidence d'honneur. Le Président d'honneur est désigné parmi les membres fondateurs pour une durée illimitée. Pour être désigné Président d'honneur, il faut avoir exercé, avec honneur et probité au moins deux (02) mandats consécutifs de Président du Conseil d'Administration, rendu de bons et loyaux services à l'association et contribué à son rayonnement national et international pendant plus d'une dizaine d'année.

Un conseil consultatif des enfants est mis en place et donne son avis sur les politiques, projets et programmes de l'organisation en lien avec les enfants.

Le règlement intérieur en précise les modalités de constitution et de fonctionnement.

ARTICLE 23 : LE CONSEIL CONSULTATIF DES ENFANTS

C'est l'organe chargé d'appuyer et de conseiller l'Association sur les orientations stratégiques en matière de droits et protection des enfants. Il est composé des membres des groupes de base des zones

		<p>d'intervention de l'organisation. Ils sont consultés sur les politiques, projets et programmes de l'organisation en lien avec les enfants</p> <p>Il est convoqué au moins une fois l'an.</p>
Adoption du règlement intérieur	Le règlement intérieur est présenté avec la même forme que les statuts	<p>Toutes les modifications et rajouts sont adoptés :</p> <p>ARTICLE 4 :« OFAD/Nafuore » se fixe comme objectifs généraux : l'Education, la formation et le renforcement des capacités, l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles, la Sécurité Alimentaire et la résilience, L'Entreprenariat et la création de richesses, Equité et Egalité de genre, les droits humains et la Protection des Couches Vulnérables, santé, Eau Hygiène et assainissement et la promotion des relations de solidarité Sud/Sud et Nord/Sud.</p> <p>ARTICLE 7 : ALINEA 2 : L'adhésion à l'Association est ouverte au personnel de l'équipe exécutive dans les mêmes formes ; toutefois, ces membres ne peuvent dépasser les 25 % de l'effectif de la convention et ne peuvent être présents dans le CA</p> <p>ARTICLE 20 : ALINEA 1, 2,3 ,4 : ARTICLE 20 : L'Assemblée Générale élit parmi ses membres ou en dehors d'eux les Administrateurs composant le Conseil d'Administration de onze (11) membres répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- 4 membres fondateurs de l'association dont au moins une femme ;- 3 membres cooptés par compétence et expertise- 4 membres bénéficiaires des projets et programme toutes des femmes. <p>ARTICLE 25 : Le conseil d'administration élit en son sein un Bureau de Trois membres comprenant un Président, un Secrétaire Général, un Trésorier Général.</p> <p>Sur proposition du CA, l'Assemblée Générale élit à la majorité simple et dans les conditions prévues par les statuts, un Président d'honneur issu des membres fondateurs et ayant exercé le plus de mandats de PCA.</p> <p>Le mandat du Président d'honneur est illimité. Pour services rendus à l'Association et en tant que personne ressource, il bénéficie de primes de reconnaissance</p>

dont le montant et les modalités de paiement sont définies par le CA. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale s'il le désire mais ne participe aux votes.

ARTICLE 32 : L'équipe technique comporte au moins 06 volets :

- L'Education, l'Entreprenariat ;
- Santé Communautaire, Environnement
- Protection des enfants et des couches vulnérables et Sécurité Alimentaire

Les membres de l'équipe technique sont des salariés Ils sont liés à l'association par un contrat de travail, sans référence aucune à leur appartenance ou non à OFAD/Nafooore.

ARTICLE 33 : L'équipe technique est conduite par un Secrétaire Exécutif secondé par un Coordonnateur des projets et Programmes. Ils sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du bureau

ARTICLE 34 : Le Secrétariat Exécutif

Le Secrétariat Exécutif est un organe institué auprès du Bureau Exécutif pour assurer la coordination et l'opérationnalisation de ses résolutions

Le (La) Secrétaire Exécutif (SE) administre ce secrétariat.

Il (Elle) est placé(e) sous l'autorité du B. E. qui l'évalue et propose au C. A. toute sanction.

Il (Elle) supervise tous les chefs de service de l'Equipe Exécutive ainsi que les responsables des antennes.

Il (Elle) participe aux réunions du B. E. avec voix consultative.

Le (la) Secrétaire Exécutif (ve) a pour mission :

- d'aider le B. E. au renforcement de la dynamique associative de l'organisation.
- d'assurer le suivi de la politique d'autofinancement.
- d'assurer la gestion de la politique de communication.
- d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de l'Equipe Exécutive.
- d'assurer la gestion quotidienne des relations extérieures de l'organisation sur délégation du PCA

Les tâches du (de la) Secrétaire Exécutif (ve) sont les suivantes.

- Au niveau Associatif
- Appuyer le Secrétaire Général dans l'animation et la coordination des activités de l'Association.
- Aider le Secrétaire Général dans la centralisation du courrier (arrivée et départ) de l'Association
- Aider le B.E à définir et à mettre en œuvre une politique hardie de relations extérieures et de

		<p>communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister le B.E dans l'élaboration et le traitement des flux d'informations. - Il prépare et présente au BE les bilans annuels et les PTBA pour examen et approbation par le CA - Assister aux sessions du CA avec voix consultative. - Il cosigne avec le Trésorier général les comptes de réception <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau de l'Equipe Exécutive - Assurer la coordination et la supervision des chefs de services et d'antennes - Cosigner les comptes courants de l'Equipe Exécutive avec le Responsable des Programmes. - Réceptionner et traiter tous les rapports et les plans d'actions à soumettre à l'appréciation du B.E - Conduire une politique hardie de recherche et de négociation de partenariats et de financements - Il a délégation de nommer ou de révoquer le personnel placé sous sa responsabilité <p>Il est aidé dans ses tâches par la secrétaire de Direction, le Coordinateur des Projets et Programmes et le Responsable Administratif et Financier</p> <p>L'organigramme et les règles de fonctionnement de l'Equipe Exécutive sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du B. E. ayant au préalable statué sur les propositions primaires du Secrétaire Exécutif.</p> <p>L'organigramme et les règles de fonctionnement de l'Equipe Exécutive sont consignés dans le manuel de procédures approuvé par le CA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARTICLE 37 : Le Coordinateur des projets et programmes reçoit délégation pour nommer et révoquer le personnel placé sous sa responsabilité après avis du Secrétaire Exécutif - Toutefois la nomination et la révocation du personnel cadre requiert respectivement l'avis et l'accord du bureau du conseil d'administration
<p>Présentation et adoption du plan stratégique</p>	<p>Une synthèse du plan stratégique 2019/2023 est présentée en PP par le Coordinateurs des Projets et Programmes d'OFAD Nafore avec des commentaires explicites sur les questions techniques sur autorisation du PCA. La présentation est faite.</p> <p>La présentation a mis l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ La durée du plan stratégique ☞ Les nouvelles zones d'intervention (Régions de 	<p>☞ Le plan stratégique est adopté par l'assemblée générale sans aucune réserve</p>

	<p>Kolda, Kédougou, Tamba, Sédhiou, Ziguinchor et Kaffrine),</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ La nouvelle vision ☞ La nouvelle mission ☞ La théorie du changement ☞ Les objectifs et directions stratégiques ☞ Le coût du plan stratégique par année ainsi que son montant global ☞ Le nouveau organigramme qui fait ressortir la création de la coordination des opérations, du service Administratif et financier et les 4 départements, i) Sécurité alimentaire, entrepreneuriat rural, ii) Droits humains, protection des enfants et des groupes vulnérables, iii) Education, formation, santé et Hygiène, iv) Suivi évaluation redevabilité et apprentissage. 	
<p>Renouvellement des membres du Conseil d'Administration</p>	<p>On s'appuyant sur l'article 20 du règlement intérieur adopté, L'Assemblée Générale élit onze (11) membres répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 membres fondateurs de l'association dont au moins une femme ; - 3 membres cooptés par compétence et expertise - 4 membres bénéficiaires des projets et programme toutes des femmes. <p>Les choix des membres bénéficiaires a obéi le zonage d'intervention d'OFAD Naffore. En effet, les zones de Kédougou-Tamba, de Kolda, et de Sédhiou-Ziguinchor sont représentées. La sensibilité au genre est également prise en charge. Les femmes représente 5/11 membres du CA.</p>	<p>Le nouveau CA est installé comme suit :</p> <p><u>4 membres fondateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Baba Koïta ☞ Mama Baldé ☞ KémalyBaldé ☞ MandiakoBaldé <p><u>3 membres cooptés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Issa Omar Basse ☞ Massiré Touré ☞ Souleymane Diack <p><u>4 membres bénéficiaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ SoukarouThiam ☞ Aïssatou Faty ☞ Sophie Ndiaye ☞ Mariama Diallo <p>L'assemblée a enfin instruit aux membres du CA nouvellement élus de tenir une réunion extraordinaire pour élire son bureau exécutif.</p>
<p>Le PCA, constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été épuisés sans aucune réserve, a remercié l'assistance et a levé la séance à 14h15mn</p>		



Rapporteur : Amady Sow



Président de séance : Baba KOÏTA